

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Pointe-Fortune, tenue lundi le 7 octobre 2019, à 19h30 heures, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présentes mesdames les conseillères Marie-France Daoust, Christiane Berniquez et Lucie Lacelle et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistances : 3 citoyens

Résolution numéro 19-10-159

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-160

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 a été remis à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-161

APPROBATION DES FRAIS ADMISSIBLES SUITE AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Il est résolu, que le conseil approuve le paiement des frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 pour la somme totale de 12 971.73\$. La liste des frais admissibles suite aux inondations printanières 2019 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-162

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 7 OCTOBRE 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le Conseil approuve le paiement des comptes à payer au 7 octobre 2019 pour la somme totale de 93 306.94\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucun dépôt de correspondance et de document.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, monsieur le directeur général dépose les états financiers comparatifs. Ces documents sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville.

Résolution numéro 19-10-163

AUTORISATION D'AFFECTATION DE FONDS AU SURPLUS ACCUMULÉS NON-AFFECTÉS

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-243 adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2018, par laquelle le conseil adoptait le règlement 366-2018 sur la délégation du pouvoir de dépenser au directeur général jusqu'à un montant maximal de dix mille dollars (10 000.00\$);

CONSIDÉRANT la liste des factures énumérées ci-dessous qui ont été autorisés par le directeur général par la délégation du pouvoir de dépenser;

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>FACTURE</u>	<u>TOTAL</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
Infrastructel Consultation Urbanisme août 2019	72653	448.40 \$	409.45 \$
Viva média Avis public 276-11	30022535	432.31 \$	394.76 \$
Entreprise d'électricité Rigaud Réparation éclairage extérieur Pavillon	4 sept. 2019	336.00 \$	306.82 \$
Plomberie Rigaud Inc. Changer connexion pompe à eau Pavillon	1731	448.40 \$	409.45 \$
Vitrierie Beau-Jets Remplacement vitre brisée Pavillon	1565	425.40\$	388.45 \$
TOTAL		2 090.51 \$	1 908.93 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2019 et qu'il y a des fonds de disponibles dans le surplus accumulé non-affecté.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'affectation des fonds de 1 908.93 \$ au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-10-164

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN SUR LE TERRAIN MUNICIPAL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-120, adopté le 2 juillet 2019 par laquelle le conseil a décidé de faire l'acquisition de mobilier urbain pour le terrain municipal du centre communautaire soit trois (3) bancs de parc, une (1) table à pique-nique et un (1) panier à rebut et à recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds disponibles dans le fond de parc;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de parc reçus ont été installés à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT la facture 2907 reçue le 09 septembre 2019 de P. E. Charette enrg. au montant de 880.00\$, (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 2907 pour l'installation de mobilier urbain à P. E. Charette Enrg., au prix de 880.00\$, (taxes en sus).

Cette dépense sera affectée au fond de parc.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-165

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR UNE PARTIE DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSÉE DE LA RUE CHOUNARD ET DE DRAINAGE DE LA RUE NANTEL

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général au groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la facture # 123575 au montant de 1 860.13 \$, (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la période du 28-07-2019 au 31-08-2019.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement au Groupe ABS de la facture # 123575 pour une partie du contrat de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre lors des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chouinard et de drainage de la rue Nantel pour la période du 28-07-2019 au 31-08-2019, au montant de 1 860.13 \$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-166

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHOUINARD

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-208 adoptée à la séance ordinaire du 4 septembre 2018, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection de la rue Chouinard et l'octroi par le directeur général du mandat de surveillance des travaux le 5 février 2019 à la firme CDGU ingénierie urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la facture 06706718-20190826-F03 au montant de 6 500.00\$, (taxes en sus) reçue le 26 août 2019, par la firme CDGU ingénierie urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite de la surveillance des travaux réalisés par la firme CDGU ingénierie urbaine pour la réfection de la chaussée de la rue Chouinard.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement la facture 06706718-20190826-F03 au montant de 6 500.00\$, (taxes en sus) reçue le 26 août 2019 par la firme CDGU ingénierie urbaine.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-167

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHOUINARD ET DE DRAINAGE DES RUES NANTEL ET TISSEUR

- CONSIDÉRANT la résolution 19-04-66 adoptée à la séance ordinaire du 1er avril 2019, par laquelle le Conseil octroyait le contrat pour les travaux de réfection de la rue Chouinard et de drainage des rues Nantel et Tisseur à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée.;
- CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire du décompte progressif no 2, dossier 067-067-18, des travaux et la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie CDGU, chargée de la surveillance des travaux;
- CONSIDÉRANT les factures 046805 et 046806 d'un montant total de 59 881.92 \$, (taxes en sus), reçue de l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée.;
- ATTENDU QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le décompte progressif no. 2 pour les travaux de réfection de la rue Chouinard et de drainage des rues Nantel et Tisseur.

QU'une retenue de 5% de la valeur totale des travaux du décompte progressif no 2, soit appliquée soit un montant de 8 612.98 \$, (taxes en sus), jusqu'à ce que la correction des déficiences soit complétée.

QUE le conseil autorise le paiement des factures 046805 et 046806 d'un montant total de 59 881.92 \$, (taxes en sus), à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-10-168

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT AU COMITÉ DES LOISIRS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE

Le Conseil autorise le paiement d'un montant de 1 500 \$, au Comité des Loisirs, à titre de remboursement d'une partie des frais assumés par le Comité des Loisirs lors de la fête de la famille.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-169

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'INTÉGRATION DES PAGES BLANCHES TÉLÉPHONIQUES DANS L'AUTOMATE D'APPEL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par la ville de Rigaud le 30 octobre 2018 qui incluait la mise en place d'un automate d'appel et l'intégration des pages blanches dans l'automate d'appel;

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement du 19 septembre 2018 de la municipalité de Pointe-Fortune d'accepter et signer ladite offre de services ;

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-277 adoptée le 3 décembre 2018, par laquelle le conseil s'engageait à respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et ce avant son entrée en vigueur le 9 novembre 2019r;

CONSIDÉRANT la facture 7879 reçue de la ville de Rigaud au montant de 300.00\$, (sans taxes) pour l'intégration des pages blanches téléphoniques dans l'automate d'appel de la municipalité.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement la facture 7879 reçue de la ville de Rigaud au montant de 300.00\$, (sans taxes) pour l'intégration des pages blanches téléphoniques dans l'automate d'appel de la municipalité.

Que le montant à cet effet soit affecté au fond de sécurité civile.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Fred Rosenveigh du 606, chemin des Outaouais demande si les travaux de réfection de la chaussée du chemin des Outaouais qui sont en train d'être fait prévoient le rehaussement de la chaussée dans le secteur du noyau villageois. Monsieur le directeur général informe le citoyen qu'une demande à cet effet avait été demandé par la municipalité. Et la réponse du Ministère des Transport du Québec a été que les travaux de réfection de la chaussée sont prévus jusqu'à l'intersection de la rue Masson. Et donc pas de travaux dans la section du noyau villageois. De plus ces travaux auraient nécessités des investissements importants soient le rehaussement du trottoir, des regards d'égouts et du remblai sur les terrains adjacents.

Monsieur Jacques Morin du 613, chemin des Outaouais informe le conseil de sa demande de rénovation de son balcon qu'il veut transformer en verrière 3 saisons et demande pourquoi, il ne peut conserver son balcon existant et donc préserver son droit acquis. Monsieur le directeur général répond au citoyen que sa demande originale était pour remplacer son balcon existant par un nouveau balcon plus grand avec une verrière 3 saisons. S'il décide de détruire ou de modifier son balcon existant il perd son droit acquis. Et donc il devra se conformer au règlement de zonage existant qui vient normaliser la hauteur d'un balcon. Si son projet est différent de sa demande originale, le directeur général informe le citoyen qu'il devrait revenir rencontrer l'inspectrice et lui présenter son projet modifier pour voir s'il peut être autoriser en conformité de la règlementation.

AUTORISATION DE RENOUELER LE BAIL DE LOCATION DU TERRAIN MUNICIPAL LOT 4 024 854 ET RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION DU TERRAIN MUNICIPAL LOT 4 850 147 À LA MARINA DE POINTE-FORTUNE

Le sujet est reporté à la prochaine séance du conseil.

Résolution numéro 19-10-170

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DES JEUNES À COMPTER DE 2020

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-209 adoptée le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Fortune ne possède pas les infrastructures d'une bibliothèque. Et que la subvention dans la résolution 17-10-234 est réservée aux enfants et étudiants âgés de moins de 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir la subvention pour la culture et donc pour le coût de l'abonnement à la bibliothèque de Rigaud à l'ensemble de la population;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil accorde, à compter de 2020, une subvention maximum de 50.00\$ par année, par enfant ou étudiant, toutes activités confondues, pour aider à défrayer les coûts d'inscription à différentes activités sportives ou culturelles.

QUE pour être éligible à la subvention, l'enfant ou l'étudiant doit être âgé de moins de 18 ans, être résident permanent de la municipalité et fournir le reçu officiel pour ses frais d'inscription.

QUE les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud soient admissibles pour toute la population comme suit :

Abonnement individuel : le coût de l'abonnement, pour un enfant (jusqu'à 13 ans) soit 10.00 \$, ou pour toute personne de 14 et plus soit 30.00 \$, est remboursable.

Abonnement familial : 50.00 \$ par famille.

QUE toute demande pour l'obtention de cette subvention soit présentée avant le 1^{er} décembre de chaque année.

Un montant à cet effet sera prévu au budget annuel subséquent.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-171

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-153 adoptée lors de la réunion ordinaire du 3 septembre 2019 par laquelle le Conseil mandatait le directeur général d'aller en appel d'offres de service pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour le 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la municipalité concernant le choix de la soumission la plus avantageuse qui dit que si la municipalité octroi un contrat, elle s'engage à le donner à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas;

Soumissionnaire :

Prix total (taxes en sus)

Richard Delisle

2 500.00 \$

CONSIDÉRANT QUE Richard Delisle est le seul soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020 à Richard Delisle au prix de 2 500.00 \$, (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-10-172

OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LE PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-155 adoptée lors de la réunion ordinaire du 3 septembre 2019 par laquelle le Conseil mandatait le directeur général d'aller en appel d'offres de service pour un contrat d'entretien ménager du centre communautaire et du pavillon Pointe-Fortune à partir du mois d'octobre prochain;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la municipalité concernant le choix de la soumission la plus avantageuse qui dit que si la municipalité octroi un contrat, elle s'engage à le donner à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas.

<u>Soumissionnaire :</u>	<u>Prix total (taxes en sus)</u>
Entretien de Prestige S. D.	570.00 \$/mois 140.00 \$/événement sur appel
J. S. Maintenance	325.00 \$/mois 125.00 \$/ événement sur appel

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'entretien ménager du centre communautaire et du Pavillon Pointe- Fortune au prix de 325.00 \$, (taxes en sus) par mois et de 125.00 \$ par événement sur appel suite à la location d'une salle de réception.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-173

NOUVEAU TARIF DÉPÔT POUR LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est résolu, que le conseil décrète le coût du dépôt pour la location des salles communautaires de la municipalité.

Les salles qui sont mise à la disponibilité de la population sont :

- La salle du centre communautaire,
- La salle du Pavillon Pointe-Fortune.

Le coût du dépôt de la location de chacune de ces salles sera de cent vingt-cinq dollars (125.00\$) par journée de location.

Le nouveau tarif sera en vigueur pour toute nouvelle réservation de location de salle à compter du 1^{er} novembre 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-174

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION PORTE À PORTE, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES BACS ROULANTS POUR 2020

ATTENDU la résolution no 18-10-2276, adoptée par le Conseil le 1^{er} octobre 2019 à une séance ordinaire;

ATTENDU QU'en vertu du contrat présentement en vigueur; il est permis à la municipalité de reconduire le contrat pour une année optionnelle.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil prolonge l'entente avec Robert Daoust et fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, la fourniture, la distribution porte à porte, l'entretien et la gestion des bacs roulants pour une année optionnelle soit pour 2020.

Un montant à cet effet sera prévu au budget 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-175

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2020

ATTENDU la résolution 17-10-228 adoptée lors de la réunion ordinaire du 2 octobre 2017 par laquelle le conseil acceptait l'entente de service relative au transport collectif adapté hors du territoire de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain pour l'année 2018;

ATTENDU la résolution 18-05-111 adoptée lors de la réunion ordinaire du 7 mai 2018 par laquelle le conseil acceptait la proposition de renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'ARTM auprès des six (6) municipalités signataires pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'ARTM a déposé une proposition de renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'ARTM auprès des six (6) municipalités signataires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'entente qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et serait d'une durée d'un an, comprendra le même niveau de service que l'entente actuellement en cours. Que les modalités financières seront conformes aux contrats prévus, aux sommes desquelles s'ajoutera l'indice des prix à la consommation (IPC établi à 2,4% pour mai 2019). Toutefois un ajustement à l'utilisation réelle sera effectué pour les services offerts et les revenus générés;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-Fortune est en accord avec la proposition de renouvellement de l'ARTM pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil accepte de renouveler l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'ARTM pour l'année 2020 aux conditions spécifiées dans la proposition reçue de l'ARTM.

QUE monsieur le maire François Bélanger et monsieur le directeur-général Jean-Charles Filion soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Pointe-Fortune, ladite Entente.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-176

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE MULTIMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET LA VILLE DE RIGAUD

CONSIDÉRANT l'offre de services en sécurité civile provenant de la Ville de Rigaud en lien avec une entente multimunicipale en sécurité civile à intervenir avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la ville de Rigaud ;

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement du 19 septembre 2018 de la municipalité de Pointe-Fortune d'accepter et signer ladite offre de services;

CONSIDÉRANT QUE les documents se référant à l'entente seront révisés par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Pointe-Fortune, l'entente multimunicipale en sécurité civile avec la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la ville de Rigaud rétroactivement au 1 janvier 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-10-177

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 659 CHEMIN DES OUTAOUAIS SOUMIS AU (PIIA)

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de permis de rénovation pour le 659, chemin des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour l'agrandissement de la galerie dans la marge latérale du 659, chemin des Outaouais ;

CONSIDÉRANT La rénovation sera effectuée selon les dispositions des règlements no 276-277-278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le Conseil approuve la demande de permis de rénovation pour le 659, chemin des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-10-178

MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE DU PONCEAU DU RUISSEAU À CHARETTE SUR LA ROUTE 342

CONSIDÉRANT QUE lors d'une inspection de la structure du ponceau du ruisseau à Charette sur la route 342 effectué le 3 octobre 2019, des fissures et dommages ont été constatés sur la structure du ponceau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire évaluer la solidité et la sécurité du ponceau et que ces travaux nécessitent l'expertise d'une firme d'ingénierie.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil donne le mandat au directeur général d'aller en appel d'offres pour une firme qui fera l'évaluation de la structure du ponceau du ruisseau à Charrette sur la route 342.

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au « Programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 ».

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur Gérard Martin du 670, chemin des Outaouais demande si le terrain près de la marina est toujours la propriété de la municipalité. On lui confirme que oui, le terrain est toujours la propriété de la municipalité. Il demande pourquoi il a été possible à la municipalité de faire des travaux en berge sur ce terrain alors que pour son terrain la municipalité lui a interdit. Le directeur général, l'informe que les travaux effectués sur le terrain municipal ont été des travaux de remise en état de la berge et de la conduite d'égout pluvial existant. Il n'y a eu aucun rehaussement de terrain contrairement à ce que lui a effectué sur son terrain.

Monsieur Fred Rosenveigh du 606, chemin des Outaouais demande où en sont les démarches de la municipalité concernant la demande d'évaluation de l'érosion des berges avec le Ministère de la Sécurité Publique. Monsieur le maire Bélanger explique que les démarches sont toujours en cours avec le MSP et que ces démarches seront longues car il faut faire faire une évaluation par des experts en la matière et que ça implique des montants d'argent importants. Dans l'attente, les citoyens sont référés à l'inspectrice pour tous travaux qui pourraient être fait pour protéger les berges et leur résidence.

Madame Lucie Lacelle du 660 des Outaouais, déclare qu'elle apprend par l'information donné par le maire, qu'elle aurait possiblement dû demander une autorisation pour certains travaux qu'elle a donné en contrat à une entreprise pour protéger sa résidence. Madame Lacelle dit avoir consulté l'urbaniste qui lui aurait dit ne pas avoir besoin de permis, il lui semble, avant de donner ce genre de contrat. Le directeur-général lui dit de valider ses démarches auprès de l'inspectrice avant d'aller plus loin. Madame Lacelle dit qu'il y a un manque de communication avec les citoyens en la matière. Monsieur le maire indique qu'une séance d'information citoyenne pourra être organisée dans le prochain mois pour répondre aux questions des citoyens sinistrés lors des inondations printanières de 2019.

Résolution numéro 19-10-179

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 20h15.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général